



Contribution du Collectif Handicaps à la préparation de la CNH 2026

Réactions au bilan du Gouvernement
sur l'enseignement supérieur et la recherche
3 février 2026

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- **Sur les universités pilotes :** nous manquons de retours précis sur les résultats dans [les 6 universités démonstratrices](#). Quel plan d'action pour l'essaimage programmé à l'issue de l'expérimentation ?

- **Sur les droits des étudiants :**

Il y a un réel **impératif d'information** sur les droits ouverts aux étudiants en situation de handicap ou d'aide et mieux les accompagner, conformément à la circulaire du 10 juillet 2024. Cette circulaire a été travaillée par le ministère avec de nombreux acteurs dont des acteurs associatifs, elle est un point de référence pas encore assez connu donc. Un guide a été publié à destination des professionnels : quid du guide à destination des étudiants, dont il avait été question ?

Les missions handicap tentent de s'emparer du sujet, mais toutes ne connaissent pas suffisamment la circulaire (plan de formation ?). Elles se confrontent aussi à un **manque de ressources** du CROUS, qui ne leur permet pas de mener suffisamment des politiques d'information, de sensibilisation ou de venir en aide aux étudiants.

Quid des formations privées et de la marge de manœuvre des Ministères pour faire respecter les droits des élèves et étudiants ?

- **Sur l'accompagnement individuel des étudiants :**

Nous avons **besoin de chiffres** concernant les mesures d'accompagnement dans l'enseignement (pas simplement en budget global mais aussi en nombre d'étudiants bénéficiaires + combien de jeunes qui devraient en bénéficier et n'en bénéficient pas)

Au-delà du suivi académique des études, quid de **la vie étudiante** ? Il y a encore beaucoup à faire quant à la précarité étudiante, l'accessibilité des transports, l'adaptation des activités de loisirs ou culturelles ou sportives, l'accès au logement, etc.

Pour les étudiants ayant des besoins médico-sociaux, les ESRP peuvent les accompagner grâce au dispositif de formation accompagnée (DFA) : modalité particulière de la réadaptation professionnelle, elle permet aux étudiants de suivre leur formation au sein de l'Université et d'être accompagnés par une équipe médico-psycho-social. Il n'en est pourtant pas fait mention ?

Dans quelles mesures **les besoins des étudiants ayant des besoins spécifiques, sans reconnaissance de handicap** sont pris en compte ? Nous pensons particulièrement aux troubles psychiques qui apparaissent majoritairement entre 15 et 25 ans, souvent au cours des études supérieures, mais aussi aux situations des jeunes aidants (étalement du cursus dans le temps, inscription prioritaire, dispense d'assiduité aux cours, aménagement des examens, mise à disposition de cours en ligne, soutien pédagogique par un référent, prise de notes par un autre étudiant, etc.).

- **Sur la réforme des bourses :** Depuis la rentrée 2023, l'accès aux bourses est facilité pour les étudiants en situation de handicap, ainsi que les étudiants aidants, par une bonification de 4 points de charge supplémentaires. Cette mesure va dans le bon sens mais ne permet pas, à elle seule, de répondre à l'ampleur de la précarité étudiante. Un chantier plus large devrait s'ouvrir sur le sujet, en incluant notamment les enjeux de logement étudiant et d'adaptation de la PCH aux besoins spécifiques des étudiants.

- **Sur l'orientation :**

La question est centrale tout au long du parcours de l'enfant/du jeune : comment éviter une **sortie sèche** du système scolaire ? La rupture a surtout lieu durant les années collèges (en 2022-2023 : 163 252 élèves en situation de handicap au collège et seulement 50 286 au lycée, tous types de scolarisation confondus)

Beaucoup de ressources existent, mais au-delà des ressources très utiles, il est nécessaire pour les jeunes d'avoir un **accompagnement humain** qui tienne compte de leurs aspirations et leurs compétences.

Or, les acteurs de l'orientation ne sont pas **formés** suffisamment. Beaucoup d'orientations se font par défaut.

Il est nécessaire d'améliorer encore et de simplifier l'accès aux plateformes Parcoursup et Mon Master pour une meilleure lisibilité des jeunes et des familles.

Il faudrait également se pencher sur la **complexité de trouver des stages** (essentiels pour aider à l'orientation) et mettre en place des solutions pour les jeunes en situation de handicap.

- **Sur l'insertion professionnelle** : Au-delà de leur niveau de diplôme plus faible, les difficultés dans le parcours étudiant pèsent sur l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap – qui commencent dans la vie professionnelle avec un passif, qui ne leur facilite pas la projection vers l'avenir, voire leur fait craindre la non-acceptation de leur handicap par leurs employeurs (autocensure).

Il est primordial de soutenir la formation et l'insertion professionnelles des jeunes en situation de handicap, notamment grâce au maintien de l'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours d'études supérieures (y compris lors des mobilités à l'étranger, des périodes d'alternance ou des stages), à des aménagements et des accompagnements pendant les études et dans les entreprises, au renforcement du lien établissement-entreprise, en particulier via les missions handicap, et au soutien à la recherche d'emploi.

S'agissant de l'apprentissage, les OPCO doivent financer individuellement le parcours de la personne (le coût majoré) et non financer des postes en interne de référent handicap.

- **Sur la formation à l'accessibilité** : L'état des lieux de la mise en application des modules de formation obligatoires (118 formations concernées depuis 2009) est attendu de longue date. Nous ne pouvons donc que regretter l'absence d'informations à ce sujet... D'autant que cette étude d'impact permettrait ensuite de rédiger un cahier des charges clair et précis pour la formation des professionnels concernés (en particulier les architectes, les professionnels du bâtiment, les bureaux de contrôles et les gestionnaires de voirie et d'infrastructures, etc.), en lien avec les associations d'utilisateurs.

RECHERCHE

Le Collectif Handicaps défend **l'octroi des moyens supplémentaires à la recherche scientifique**, notamment sur les handicaps rares et dans les domaines de recherche où les travaux restent incomplets (évaluation des besoins, tarification, connaissances des publics, alternatives à l'établissement, etc.).

Les démarches de recherche interdisciplinaire et participative pourraient également contribuer à la **structuration de formations universitaires intégrant des experts d'usage**, notamment dans le champ de la pair-aidance et de l'intervention par les pairs. Ces formations favoriseront les liens entre production de connaissances, formation académique et pratiques professionnelles, dans une logique de reconnaissance des savoirs expérientiels.